

Société Anonyme au capital de 46.595.400 Dh
Siège Social : Zone Industrielle – Route de Tétouan – Lot 78, Tanger - RC 3111

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENRALE ORDINAIRE DE LA SOCIETE ALUMINIUM DU MAROC SA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **ALUMINIUM DU MAROC**, Société Anonyme au capital de 46.595.400 DH, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 16 Juin 2014 à 10h00. L'Assemblée se tiendra à la direction commerciale de la Société Aluminium du Maroc, sise 6 av Med Jamal Eddora à Casablanca.

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approbation desdits comptes.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
- Affectation des résultats.
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
- Pouvoirs à conférer pour formalités légales.
- Questions diverses

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette assemblée, fournir au siège de la société une attestation émanant d'un organisme bancaire ou d'un intermédiaire financier agréé, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres par lui détenus et ce, au plus tard deux (2) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas de représentation de propriétaires de titres au porteur, les mandataires doivent déposer la justification de leur mandat.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Un projet de résolution est joint à la présente convocation

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
ABDELOUAHED EL ALAMI

Texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 Juin 2014

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs et aux commissaires aux comptes quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 47 116 601,89 dirhams comme suit :

- Dividendes : 41 935 860,00 dirhams
- Report à nouveau : 5 180 741,89 dirhams

Chaque action recevra un dividende de 90 DH.

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 15 juillet 2014.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale décide de renouveler, pour une période de Trois (3) années devant expirer lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, en qualité de commissaires aux comptes :

- La société MOORE STEPHENS BERNOSSI
- La société ERNST & YOUNG

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un exemplaire original des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION